



Compte rendu du Conseil Municipal du 24 février 2014

Présents : Monsieur François Gaudry, Monsieur Alain Chmiel, Madame Laurette Gély, Madame Evelyne Paradan, Monsieur André Boiral, Monsieur Thibault Barbier, Monsieur Bernard Louche, Madame Anne-Marie Marin, Madame Agnès Badaroux

Absent ayant donné procuration : Monsieur André Camatta à Madame Anne-Marie Marin, Monsieur Roger Domeizel à Monsieur André Boiral

Absents : Monsieur Patrice Fages, Monsieur Daniel Tapie

Ajout à l'ordre du jour :

Sur proposition de Mr Gaudry, le conseil municipal accepte d'ajouter les deux points suivants :

- Modification des statuts de la communauté de communes concernant la compétence Tourisme
- L'Opération de rénovation de la gendarmerie

Rappel de l'ordre du jour :

- 1) Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2013
- 2) Affectation des résultats 2013
- 3) Convention avec les ABPS du 2 au 6 juin à Prades
- 4) Régime indemnitaire perçu par les agents en cas d'arrêt de maladie
- 5) Devis chaudière de Champerboux
- 6) Projet de restructuration foncière sur le Causse de Sauveterre
- 7) Adhésion à Lozère Ingénierie (en remplacement de l'ATESAT)
- 8) Acquisition terrain à Champerboux pour extension cimetière
- 9) Questions diverses

1) Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2013

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Evelyne PARADAN délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par François GAUDRY, Maire après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				50 000.00		50 000.00
Opérations exercice	554 206.34	733 042.23	939 334.54	1 057 457.52	1 493 540.88	1 790 499.75
Total	554 206.34	733 042.23	939 334.54	1 107 457.52	1 493 540.88	1 840 499.75
Résultat de clôture		178 835.89		168 122.98		346 958.87
Restes à réaliser	917 047.55	770 442.40			917 047.55	770 442.40
Total cumulé	917 047.55	949 278.29		168 122.98	917 047.55	1 117 401.27
Résultat définitif		32 230.74		168 122.98		200 353.72

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote du compte de gestion 2013 budget principal

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

2) Affectation des résultats 2013

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
Constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 168 122.98 €**
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) pour la totalité soit :

168 122.98 €

3) Convention avec les ABPS

Le Maire a proposé au conseil municipal de délibérer pour la signature d'une convention avec les ABPS sur une action de formation professionnelle continue. Celle-ci aura lieu du 2 au 6 juin 2014 et concernera la commune de Prades.

Le coût prévisionnel pour la commune est de 3 380 € plus la fourniture des pierres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

A AUTORISE monsieur le maire à signer la convention de formation professionnelle continue avec les ABPS pour la période du 2 au 6 juin 2014.

4) Régime indemnitaire perçu par les agents en cas d'arrêt maladie

Le Maire a exposé au conseil municipal que la réglementation ne prévoit aucune disposition concernant le maintien des primes et indemnités pendant les absences pour raison de santé. Cependant, depuis le décret du 26 août 2010, réglementant pour les fonctionnaires et agents publics de l'Etat, les conditions du maintien du régime indemnitaire en cas d'absence pour raison de santé, il est recommandé aux collectivités et établissements publics locaux de définir expressément, par délibération, les conditions de maintien ou de réduction du régime indemnitaire pendant les absences pour raison de santé.

Ce décret prévoit le principe du maintien des primes dans les mêmes conditions que la rémunération. Ainsi, pour les fonctionnaires, il en découle que les primes sont maintenues en intégralité pendant les périodes de plein traitement et réduit de moitié pendant les périodes à demi-traitement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

A DECIDE, en cas d'absence d'un agent pour raison de santé, de maintenir les primes et indemnités aux mêmes conditions que le traitement principal.

5) Devis chaudière de Champerboux

Le Maire a exposé au conseil municipal qu'à l'issue d'une usure importante de la chaudière du logement communal situé à Champerboux, Midi Maintenance est intervenu pour faire les

réparations nécessaires. Cependant il est indispensable de changer cette chaudière, réparée provisoirement.

3 entreprises ont été consultées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

A DECIDE de retenir l'entreprise BONNAL pour un montant de 3 127.74 € HT, auquel il convient d'ajouter le gainage pour un montant de 38.92€/ml soit 3 516.94 € HT.

6) Projet de restructuration foncière sur le Causse de Sauveterre

Le Maire a présenté au conseil municipal, dans le cadre de la création des parcours pastoraux du Causse de Sauveterre, le projet de restructuration foncière portant sur des biens de sections du village de Ste Enimie, la commune de Ste Enimie et les propriétaires privés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé

DE DONNER une suite favorable à ces propositions de restructuration foncière

DE SAISIR la SAFER pour l'instruction technique du dossier

D'AUTORISER monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires concernant les documents de cession pour les « Habitants du village de Ste Enimie » et le 1^{er} adjoint concernant les cessions de la commune de Ste Enimie.

D'AUTORISER monsieur le maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

7) Adhésion à Lozère Ingénierie (remplacement de l'ATESAT)

Le Maire a exposé au conseil municipal les motifs aboutissant à la création de l'agence Lozère Ingénierie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

A APPROUVE les statuts de l'agence Lozère Ingénierie.

8) Acquisition d'un terrain à Champerboux

Le maire a proposé au conseil municipal d'acquérir le terrain jouxtant le cimetière de Champerboux afin de réaliser une extension de ce dernier.

L'acquisition se ferait sous la mention d'un bien vacant sans maître.

Le terrain serait acquis de plein droit par la commune. Les démarches ont été engagées depuis 2011 auprès du cadastre, des hypothèques et de la DGFIP. Les conditions sont donc remplies pour acquérir ce terrain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

A AUTORISE la commune à acquérir le terrain jouxtant le cimetière de Champerboux, comme un bien sans maître revenant de plein droit à la commune.

9) Modification des statuts de la communauté de communes, compétence tourisme

Le Maire a exposé au conseil municipal, que, dans le cadre de l'harmonisation des compétences tourisme au niveau de chaque communauté de communes du périmètre de l'OTI, il était nécessaire de modifier les statuts comme suit :

Développement économique :

- Tourisme :

accueil, information des touristes et promotion touristique
information, conseils, formation des prestataires touristique
observatoire touristique
coordination des partenaires touristiques

- Création, gestion et entretien de nouveaux équipements touristiques hors Opératino Grand Site.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

A ADOPTE les nouvelles compétences ci-dessus, pour la communauté de communes.

10) Rénovation de la gendarmerie de Sainte Enimie

Le Maire a proposé au conseil municipal, dans le cadre des travaux de la gendarmerie, d'ajouter une partie de rénovation, en plus des travaux d'isolation.

Ces travaux comprendrait :

- de la petite maçonnerie,
- de l'étanchéité
- de la couverture
- de l'accessibilité

Le montant estimé par le maître d'œuvre est de 59 125.51 € H.T.

Le plan de financement pour cette opération serait le suivant :

DETR (80%) :	47 300.41 €
Autofinancement :	11 825.10 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

A ADOPTE l'opération comme présentée, avec les travaux de rénovation de la gendarmerie

A ADOPTE le plan de financement présenté

A AUTORISE monsieur le maire à faire les demandes de subvention.

Questions diverses :

Elagage : Thibault Barbier a informé le conseil municipal, qu'après étude des site à élaguer, il s'avère qu'il n'y a pas lieu de prévoir d'élagage pour l'année 2014.

Réforme des rythmes scolaires : Agnès Badaroux a souhaité qu'il soit fait un point sur l'état d'avancement du programme lié à la réforme. Monsieur Gaudry a répondu que un planning type a été validé en conseil d'école et qu'il est nécessaire maintenant de travailler sur le contenu. Lors des entretiens avec le personnel, le sujet a été évoqué avec les personnes concernées, une réunion de travail sera bientôt fixée.

Infiltration eau : Evelyne Paradan a informé le conseil que son assurance avait relancé le dossier des infiltrations d'eau dans son habitation. Que compte faire la mairie ? Madame Paradan souhaite q'une solution soit trouvée pour trouver d'où vient cette eau. Monsieur Gaudry a répondu qu'il ferait appel à l'assurance de la mairie pour mandater un expert sur le problème.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 00h10.